

6 octobre 2021

Objet — Passeport vaccinal obligatoire pour les visiteurs

Chers résidents, familles et proches,

Suite aux annonces du gouvernement au cours des dernières semaines concernant le passeport vaccinal et son application, prière de noter que toute personne âgée de 13 ans et plus devra présenter son passeport vaccinal à compter du 15 octobre 2021 afin d'accéder aux lieux suivant :

- Une installation maintenue par un établissement de santé et de services sociaux (ex. : hôpital, CLSC, centre de réadaptation, CHSLD, etc.) ;
- Une ressource intermédiaire ou de type familial (RI-RTF) ;
- Une résidence privée pour aînés (RPA).

Certaines situations font toutefois exception à la règle, notamment :

- L'accompagnateur d'une personne qui requiert une assistance particulière, comme une déficience physique ou intellectuelle ;
- Les visiteurs d'un proche en fin de vie.

Le passeport vaccinal seront donc requis pour accéder aux installations de Groupe Champlain, Santé Valeo et Centre d'Accueil Saint-Joseph de Lévis.

Comment vous procurer votre passeport vaccinal ?

Le passeport vaccinal est une preuve de vaccination contenant un code QR qui affiche votre niveau de protection.

Cette preuve peut être présentée de 3 façons :

- Format papier (preuve vaccinale imprimée) ;
- Format PDF (preuve vaccinale sur un appareil mobile) ;
- À partir de l'application VaxiCode ;

VaxiCode est une application mobile gratuite pour les appareils iOS et Android. Pour les personnes qui ont un téléphone intelligent, c'est la façon la plus simple de présenter sa preuve vaccinale.

Les personnes qui n'ont pas accès à internet et à une imprimante peuvent téléphoner au 1 877 644-4545 pour recevoir leur preuve de vaccination en format papier par la poste.

Pour avoir plus d'information sur le passeport vaccinal, consultez le portail gouvernemental.
<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/passeport-de-vaccination-covid-19>

Nous sommes conscients que ces nouvelles directives émises par le Ministère de la Santé et des Services sociaux peuvent susciter plusieurs questions. Nous vous invitons à communiquer avec le coordonnateur ou le directeur de votre centre, nous sommes là pour vous aider.

En vous remerciant encore une fois pour votre appui et votre collaboration.

Sincères salutations,

Anne Beauchamp

Directrice générale, Groupe Champlain, Santé Valeo
Saint-Joseph-de-Lévis

c. c. Comités des usagers